

COMMUNE DE BINDERNHEIM

PROCÈS-VERBAL

DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 08 JUILLET 2024 A 20 H 00

Présents : M. MEMHELD Christian, maire.
M. MARTIN Daniel, Mme ADOLF Denise, adjoints
Mme BISCHOFF Rachel, M. BUEB Frédéric, Mme DISCHLI Claire, Mme DISCHLI Véronique, M. KELLER Franck, Mme SCHWEIN Jasmine, M. SOETE Christophe et Mme WANTZ Jenny arrivée à 20h15

Absents : Mme BAEHR Isabelle, M. GERBER Christian a donné procuration à M. MEMHELD Christian et M. MATHIS Franck (excusés)

Assiste : Mme BECK Dorine, secrétaire de mairie.

Après avoir salué l'assemblée, M. le maire ouvre la séance à 20h00.

Secrétariat de séance

Le conseil municipal désigne M. BUEB Frédéric secrétaire de séance.

56. PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 17 JUIN 2024

Le procès-verbal de la séance précédente, préalablement diffusé à tous les conseillers, n'a pas suscité d'observations.

Le Conseil Municipal **APPROUVE A L'UNANIMITE** le procès-verbal dans sa forme et sa rédaction par l'ensemble des membres présents.

57. ACQUISITION DE VIDEOPROJECTEURS INTERACTIFS ECOLE

Le Maire indique que l'école a besoin d'être rééquipé en matériel informatique, à savoir 2 vidéoprojecteurs interactifs et 4 ordinateurs. Après consultations, les offres sont présentées :

- Alsace Micro Service (Colmar) : 16 024,10 € TTC
- DEYA (Entzheim) : 16 092,48€ TTC
- BSINFO (Gries) : aucun devis reçu malgré plusieurs relances

Le Maire précise que cet achat peut faire l'objet d'une subvention auprès de la Collectivité Européenne d'Alsace au titre du Fonds de Solidarité Territoriale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- APPROUVE** l'acquisition de 2 vidéoprojecteurs interactifs et de 4 ordinateurs pour l'école ;
- APPROUVE** le devis d'Alsace Micro Service pour le montant susmentionné ;
- CHARGE** le Maire de solliciter une subvention auprès de la Collectivité européenne d'Alsace au titre du Fonds de Solidarité Territoriale avant toute commande ;
- AUTORISE** le Maire à signer tout document y afférent.

ADOPTE A L'UNANIMITE

58. CREATION DE POSTE : ATSEM PRINCIPAL 2^{ème} CLASSE

Le Maire présente le profil de la candidate retenue, Mme JARDEL Christelle, lauréate du concours d'ATSEM en 2024. Cette dernière prendra son poste à compter du 30 août 2024 en tant que stagiaire. A cet effet, il est nécessaire de créer son poste.

Après en avoir débattu,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant sur les dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 34 ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services ;

Considérant la nécessité de créer un emploi d'ATSEM principal 2^{ème} classe.

Le Maire propose à l'assemblée, la création d'un emploi d'ATSEM principal 2^{ème} classe, permanent à temps non complet soit 24/35^e.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 30/08/2024.

DECIDE de mettre à jour le tableau des emplois ;

DE CREER un emploi d'ATSEM principal 2^{ème} classe, permanent à temps non complet soit 24/35^e ;

SUPPRIME le poste d'ATSEM principal 1^{ère} classe, permanent à temps non complet soit 24/35^e ;

PREND NOTE de la nomination en tant que stagiaire de Mme JARDEL à compter du 30/08/2024.

ADOPTE A L'UNANIMITE

59. CONVENTION CDG 67 DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL DE LA PART DU SERVICE INTERIM

Le Maire explique que M. EHRHARDT Dany, agent des espaces verts sera momentanément indisponible à compter du 19 septembre prochain pour une durée de 4 mois voire davantage. La charge de travail nécessite d'avoir 2 agents en continu, il convient de recourir à un agent contractuel ou un intérimaire pour le remplacement de M. EHRHARDT. Le Maire indique que le Centre de Gestion est doté d'un service d'intérim public qui met à disposition des collectivités des agents contractuels ayant une formation adéquate. Il propose donc de recourir à ce service pour une période initiale de 4 mois et plus si nécessaire. Cela n'empêche

pas la Commune de faire des recherches de son côté afin d'optimiser les chances de recrutement (jeune diplômé, personne retraitée...).

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 25 ;

Vu les nécessités de pallier aux absences momentanées d'agents municipaux, ou de faire face à des accroissements temporaires d'activité ;

Considérant que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin propose un service d'intérim public en mettant à disposition des agents contractuels auprès des collectivités et établissements publics bas-rhinois ;

après en avoir délibéré et sur proposition du maire,

AUTORISE le Maire à recourir au service intérim du CDG 67, en fonction des nécessités de services ;

AUTORISE le Maire à signer toute convention de mise à disposition d'un agent du service intérim avec Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin ainsi que tous les documents y afférents ;

ADOpte A L'UNANIMITE

60. AFFAIRE FONCIERE RUE DE SUNDHOUSE (BAUER)

Le Maire informe qu'une régularisation foncière est nécessaire chez les époux BAUER Christian. En effet, il s'avère qu'il y a une petite parcelle (0,03 ares) qui appartient cadastralement à la commune mais qui physiquement est rattachée à la propriété des époux BAUER.

Le Maire explique que cette parcelle n'a aucun intérêt pour la commune, aussi il propose de rétrocéder à l'euro symbolique ladite parcelle aux concernés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

AUTORISE la cession de la parcelle désignée ci-après à M. BAUER Christian et son épouse GARGOWITSCH Marie-Louise :

Section C	Parcelle n°908	0,03 ares
------------------	-----------------------	------------------

AUTORISE le cas échéant, le Maire à établir un acte de vente en la forme administrative pour la cession de la parcelle désignée ci-dessus ;

AUTORISE le Maire à effectuer les démarches nécessaires auprès du Livre Foncier afin d'enregistrer la cession ;

DESIGNE M. MARTIN Daniel, Adjoint au Maire, pour représenter la Commune de Bindernheim dans les actes passés en la forme administrative jusqu'à la fin du présent mandat.

ADOpte A L'UNANIMITE

61. REMBOURSEMENT DE FRAIS DE DEPLACEMENT STEPHANIE FRAPPART

Le Maire propose de rembourser les frais de transport à Mme Stéphanie FRAPPART qui était venue le 27 mai dernier pour inaugurer le nouveau terrain d'entraînement et le stade du Leh qui porte désormais son nom. Les frais sont les suivants :

- Train de Paris à Strasbourg : 118,00 €
- Train de Strasbourg à Sélestat : 8,10 €

Soit un total de 126,10 €.

Après débat, le Conseil Municipal

APPROUVE la prise de charge des frais de transport de Mme Stéphanie FRAPPART pour un total de 126,10 € ;

CHARGE le Maire de procéder au remboursement sur la base des justificatifs fournis par l'intéressée ;

ADOpte A L'UNANIMITE

62. DIVERS ET COMMUNICATIONS

a. Cérémonie 14 juillet

La cérémonie débutera à 10h au Monuments aux Morts et sera suivi de l'apéritif dont le service sera assuré par la Chorale. S'en suivra le repas à la guinguette.

b. Salle polyvalente

Une réunion de présentation et d'échange avec l'architecte le lundi 22 juillet à 19h avec les conseillers, suivi d'un échange avec les associations utilisatrices à 20h.

c. Conseil Municipal

Le prochain conseil municipal se tiendra le lundi 16 septembre à 20h en mairie.

d. Périscolaire

Le Maire rend compte des dernières actualités concernant le projet de périscolaire. L'architecte retenu se verra bientôt notifier la décision. Le projet issu du concours devra faire l'objet d'un travail de concertation entre la CCRM et la commune d'ici l'automne. Pour rappel le périscolaire envisagé pourra accueillir 90 élèves.

e. Arbres

Le Maire a sollicité l'entreprise Saintpaul Espaces Verts pour la plantation de 3 arbres type « parapluie » dans le parc intergénérationnel.

f. Fleurissement

Mme ADOLF Denise informe les élus que le jury « Fleurissement d'Alsace » passera le jeudi 18 juillet à 11h pour le contrôle des 2 fleurs de la Commune.

Le jury de fleurissement communal fera, quant à lui, sa tournée le jeudi 1^{er} août.

L'ordre du jour étant épuisé, plus aucune question n'étant soulevée,
la séance est levée à 20 heures et 40 minutes.

Dressé à Bindernheim, le 23/09/2024